

-----  
C A B I N E T

-----  
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE  
FORESTIERE

-----  
**CAHIER DE CHARGES PARTICULIER**

**relatif à la Convention d'Aménagement et de Transformation, conclue entre la République du Congo et la Société Wang Sam Ressources and Trading Company Congo**

**Article premier :** L'organigramme général de la Société, présenté en annexe, se résume de la manière suivante :

- Une direction générale qui comprend :
  - un directeur général ;
  - un secrétariat de direction ;
  - une cellule statistique ;
  - un directeur général adjoint ;
  - une direction technique ;
  - une direction des ressources humaines et des relations publiques ;
  - une direction financière et comptable ;
  - une direction commerciale.
  
- La direction technique comprend :
  - un service exploitation ;
  - un service des industries ;
  - un service mécanique ;
  - une cellule d'aménagement.
  
- La direction des ressources humaines et des relations publiques comprend :
  - un service gestion du personnel ;
  - un service relations publiques ;
  - un service logistique.
  
- La direction financière et comptable comprend :
  - un service financier ;
  - un service comptable.
  
- La direction commerciale comprend :
  - un service commercial ;
  - un service transit.



**Article 2 :** La Société s'engage à recruter des diplômés sans emploi en foresterie.

**Article 3 :** La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

La Société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

**Article 4 :** La Société s'engage à construire pour ses travailleurs une base-vie en matériaux durables, électrifiée et dotée d'une antenne parabolique et comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable ;
- une case de passage équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts, selon un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Elle s'engage en outre à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de base-vie.

**Article 5 :** Le montant des investissements prévisionnels se chiffrent à FCFA 6.865.635.000, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

**Article 6 :** Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

Unité : m<sup>3</sup>

SPECIFICATION		2011	2012	2013	2014	2015
Production fûts		19.375	38.750	193.754	193.754	193.754
Volume commercialisable 70%		13.563	27.125	135.628	135.628	135.628
Volume export (15%)		13.563	27.125	20.344	20.344	20.344
Volume entrée usine (85%)				115.284	115.284	115.284
Production sciages	humides			34.585	38.044	40.349
	séchés			10.375	11.413	12.104
Menuiserie (20% de sciages séchés)				2.075	2.283	3.621

Après l'adoption du plan d'aménagement de l'UFA Makoua, de nouvelles prévisions de production seront établies, ainsi qu'un nouveau calendrier de production.

Le volume commercialisable représente 70% du volume fût.

Le volume entrée à l'usine représente 85% du volume commercialisable et le volume export 15%.

Le rendement matière au sciage est de 30% en 2013, 33% en 2014 et de 35% à partir de 2015.

**Article 7 :** La coupe annuelle est de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

**Article 8 :** Le taux retenu pour le calcul de la taxe forestière est fixé par un texte réglementaire.

**Article 9 :** Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en vigueur en matière forestière.

**Article 10 :** Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

**Article 11 :** La création des infrastructures routières dans l'unité forestière d'aménagement Makoua ne doit nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanente, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers, tels que les défrichements anarchiques, le braconnage et les feux de brousse.

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements, le long des routes et pistes forestières, ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

**Article 12 :** Les activités agropastorales sont entreprises autour de la base-vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

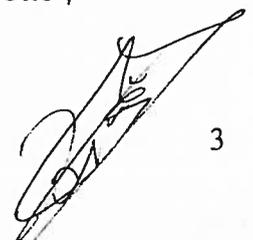
Ces activités sont réalisées suivant des programmes approuvés par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette, qui veillera à leur suivi et à leur contrôle.

**Article 13 :** Conformément aux dispositions de l'article 21 de cette convention, la Société s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après, au profit des populations et des collectivités locales et de l'Administration des Eaux et Forêts.

#### **A.- Contribution au développement socio-économique du département**

En permanence :

- livraison, chaque année, des produits pharmaceutiques à la Préfecture de la Cuvette, à hauteur de FCFA 5.000.000, pendant cinq (5) ans ;
- livraison, chaque année, pendant cinq (5) ans de :
  - 10.000 litres de gasoil à la Préfecture de la Cuvette ;
  - 4.000 litres de gasoil au Conseil Départemental de la Cuvette ;
  - 2.000 litres de gasoil à la Sous-préfecture de Makoua.



- assainissement de la ville de Makoua, une fois par an ;
- ouverture ou réhabilitation et entretien des pistes agricoles ci-après :
  - Lengui-Bora ;
  - Mvouma-Ndongo Niama ;
  - Aboua-Ntokou Otololo.

## **Année 2012**

### 1<sup>er</sup> trimestre

- Construction de l'école primaire de Boya ;
- Achèvement des travaux de construction de l'école primaire d'Issengué.

### 3<sup>e</sup> trimestre

- installation d'un (1) forage d'eau potable avec système de pompage mécanique au village Imagna ;
- Construction du poste de santé de Boya.

## **Année 2013**

### 1<sup>er</sup> trimestre

- fourniture, à la Préfecture de la Cuvette de :
  - 300 tables-bancs ;
  - 100 lits de 0,90 m de large ;
  - 100 matelas de 0,90 m de large ;
  - 100 moustiquaires.

### 3<sup>e</sup> trimestre

- construction du poste de santé du village Mouali.
- installation d'un (1) forage d'eau potable avec système de pompage mécanique au village Issengué.

## **Année 2014**

### 1<sup>er</sup> trimestre

- installation d'un (1) forage d'eau potable avec système de pompage mécanique au village Mouali.
- fourniture à la Préfecture de la Cuvette de :
  - 300 tables bancs ;
  - 100 lits de 0,90 m de large ;
  - 100 matelas de 0,90 m de large ;
  - 100 moustiquaires.

### 3<sup>e</sup> trimestre

- Construction de l'école primaire du village Kiambé.



## **Année 2015**

### 1<sup>er</sup> trimestre

- fourniture à la Préfecture de :
  - 400 tables bancs.
- installation d'un (01) forage d'eau potable avec un système de pompage au village Ihoua.

### 3<sup>e</sup> trimestre

- construction du poste de santé de Kiambé.

## **B.- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière**

### **En permanence**

- livraison, chaque année, de 2.000 litres de gasoil aux Directions Départementales de l'Economie Forestière de la Cuvette et des Plateaux soit 1.000 litres par direction et de 2.000 litres d'essence à la Brigade de l'Economie Forestière de Mossaka.

## **Année 2012**

### 2<sup>e</sup> trimestre

- réhabilitation du bâtiment abritant les bureaux de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette, pour les travaux de : toiture, plafond, ouvertures, carrelage, sanitaires, puisard, bêche à eau, presseur et équipement de la salle de conférences.

### 4<sup>e</sup> trimestre

- finition des travaux de construction du logement du Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Cuvette, toiture, carrelage, ouverture, sanitaires, placards muraux, cuisine ;
- installation d'un (01) forage d'eau avec système de pompage mécanique à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette.

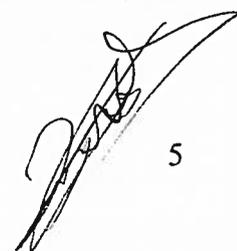
## **Année 2013**

### 2<sup>e</sup> trimestre

- construction de la Brigade de l'Economie Forestière de Gamboma suivant un plan à définir avec la Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- livraison d'une (01) photocopieuse à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette.

### 4<sup>e</sup> trimestre

- livraison à la Direction Générale de l'Economie Forestière des uniformes pour les agents du corps des eaux et forêts (500 tenues de cérémonie et 500 tenues de service).



## Année 2014

### 2<sup>e</sup> trimestre

- construction du mur de la clôture de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette, à hauteur de FCFA vingt cinq millions (FCFA 25.000.000).

### 4<sup>e</sup> trimestre

- livraison d'un véhicule Pick-up Toyota BJ 79 à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

## Année 2015

### 2<sup>e</sup> trimestre

- livraison d'un véhicule Pick-up Toyota Hilux double cabine à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;
- livraison de deux (02) motos tout terrain Yamaha YBR 125 dont une (01) à la Brigade de l'Economie Forestière de Makoua et une (01) à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

### 4<sup>e</sup> trimestre

- construction de trois (03) logements pour les agents de la Brigade de l'Economie Forestière de Makoua selon un plan fourni par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

**Article 14 :** Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la Société, conformément à l'article 72 de la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 27 juillet 2011

Pour la Société

Le Directeur Général,

WANG LI Liu

Pour le Gouvernement,

Le Ministre du Développement Durable,  
de l'Economie Forestière  
et de l'Environnement,

Henri DJOMBO

# Annexe 1 : Investissements prévisionnels

Unité : FCFA 1.000

Designation	Années		2011		2012		2013		2014		2015	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
<b>1.- Direction générale</b>												
Véhicule station wagon VX	1	60.000										
Véhicule berling	1	5.000										
Véhicule pick up 4 x 4	1	21.000										
<b>S/total 1</b>		<b>86.000</b>										
<b>2.- Exploitation forestière</b>												
<b>2.1.- Construction route</b>												
CAT D7 G	1	242.000	1	242.000								
Niveleuse	1	120.000										
Camion bennes	1	67.000	1	67.000								
Chargeur 980	1	110.000										
Pelle hydraulique	1	170.000										
Tronçonneuse (still)	2	1.400										
Boussole (tope choix)	1	120										
GPS	1	315										
<b>2.2.- Production forestière</b>												
Tracteur à chenilles	1	242.000	2	484.000	2	484.000						
Tracteur à pneus	1	180.000	1	180.000	1	180.000						
Chargeur 980	1	110.000			1	110.000						
Camions grumiers	2	130.000			2	130.000						
Véhicule de liaison (pick up)	2	42.000							2	42.000		
Camion citerne	1	45.000										
Camion benne (personnel)	1	38.000										
Camion atelier	1	57.000										
Système de communication		120.000										
Tronçonneuses	3	2.100										
Construction base vie		61.000										

7




Porte-chars	1	112.000							
<b>2.3.- Entretien mécanique</b>									
Véhicule pick up 4 x 4	2	42.000				2		42.000	
Construction hangar garage	-	20.000							
Outils atelier mécanique	-	20.000							
Pièces détachées	-	15.000		20.000	-		30.000	-	45.000
<b>S/total 2</b>		<b>1.946.935</b>		<b>993.000</b>			<b>934.000</b>	<b>124.000</b>	<b>45.000</b>
<b>3.- Unité de transformation</b>									
Terrassement terrain sciène							10.000		
Bâtiments scierie							29.000		
Scierie complète		277.000					574.000		
Matériel menuiserie							265.000		
Matériel tranchage								115.000	
Chargeur 966					1		212.000		
Matériel séchage					3		990.000		
Chariot manitou					2		64.000		
Matériel d'affûtage							42.000		
<b>S/total 3</b>		<b>277.000</b>					<b>2.186.000</b>	<b>115.000</b>	
<b>4.- Autres équipements</b>									
Groupe électrogène 500 Kva	1	23.600							
Poste à souder	2	43.000							
Presse électrique	1	5.000							
Pompes à graisse	2	80.000							
Appareil de vulcanisation	1	5.000							
Compresseur	4	2.100							
<b>S/total</b>		<b>158.700</b>							
<b>Total</b>		<b>2.468.635</b>		<b>993.000</b>			<b>3.120.000</b>	<b>239.000</b>	<b>45.000</b>
<b>Total général</b>							<b>6.865.635</b>		

*[Signature]*

*[Signature]*

## Annexe 2 : Détails des emplois

Qualification	Emplois à créer				
	2011	2012	2013	2014	2015
<b>1.- Direction Générale</b>					
Directeur Général	1				
Directeur Général adjoint	1				
Secrétaire de Direction	1				
Direction Technique	1				
Direction des Ressources Humaines et des Relations Publiques	1				
Directeur Financier et Comptable	1				
Directeur Commercial	1				
Chef de Service Financier et Comptable	1				
Comptable	1				
Aide comptable	1				
Agent payeur	1				
Chef de Service Commercial	1				
Agent commercial	1				
Agent transit	1				
Chef de Service Gestion du Personnel	1				
Chef de Service Relations Publiques	1				
Chef de Service Logistiques	1				
Agent de bureau	3				
Chauffeur	1				
Opérateur de phonie	1				
Gardiens	2				
Jardiniers	2				
Assistant sanitaire	1				
Sage femme	1				
Infirmiers	2				
<b>S/total 1</b>	<b>30</b>				
<b>2.- Exploitation Forestière</b>					
Chef d'exploitation		1			
Chef de chantier	1				
Chauffeur camion pick up	1		1		
Opérateur de phonie	1				
<b>2.1.- Prospection</b>					
<b>2.1.1. Layonnage</b>					
Chef d'équipe (boussolier)	1		1		
Pointeur	1		1		
Pisteurs (machetteur de pointe)	1		1		
Jalonneurs	1		1		
Machetteurs	4		4		
Porteurs	3		3		
Personnel de ravitaillement	1		1		
<b>2.1.2.- Comptage</b>					
Chef d'équipe	1				
Compteurs botanistes	2				
Mensurateurs	2				
Porteurs	3				

Personnel de ravitaillement	1			
<b>2.1.3.- cartographie</b>				
Cartographe	1			
Aides cartographe (topographes)	2			
<b>2.2.- Construction et entretien routes</b>				
Chef d'équipe	1			
<b>2.2.1.- Déforestation et terrassement</b>				
Conducteurs cat D7 G	1			
Aides Conducteurs cat D7 G	1			
<b>2.2.2.- Profilage et reprofilage</b>				
Conducteur niveleuse Cat 140 B	1			
Conducteur Cat D7 G	1			
Aide conducteur Cat D7 G	1			
<b>2.2.3.-Chargement des matériaux</b>				
Conducteur Cat 980 C (chargeur)	1			
Chauffeur camions benne	2			
<b>2.2.4.- Eclairage routes</b>				
Abatteurs	2			
Aide abatteurs	2			
Chaîneur	1			
Aide chaîneur	1			
Machetteurs	3			
<b>2.3.- Production</b>				
<b>2.3.1.- Abattage</b>				
Abatteurs	1	4		
Aide abatteurs	1	4		
Guide pisteurs	1	4		
<b>2.3.2.- Etêtage</b>				
Guide pisteur	1	1		
Tronçonneurs	1	1		
Aide tronçonneur	1	1		
<b>2.3.3.- Débardage</b>				
Conducteur Cat D7 G	1	4		
Aide conducteur Cat D7 G	2	8		
Conducteur Cat 528	1	2		
Aide conducteur Cat 528	1	2		
<b>2.3.4.- Tronçonnage</b>				
Chef d'équipe pointeur	1			
Tronçonneurs	1	2		
Cryptogileurs	1	1		
Cubeurs	1	2		
Aide cubeurs	1	2		
Poseur d'esses	1	1		
<b>2.3.5.- Chargement et manutention</b>				
Conducteur Cat 980 C	1			
Conducteur Cat 966 C	-	1		
<b>2.3.6.- Transport des grumes</b>				
Chauffeurs camions grumiers	1	3		
Aide chauffeurs camions grumiers	1	3		
Pointeur	1	-		

<b>2.4. Divers</b>				
Chauffeurs camions citerne	1		1	
Chauffeur camion atelier	1			
Chauffeur porte char	-		1	
Chauffeur véhicule légers (pick up 4x4)	1		1	
Chauffeurs camion transport personnel	1	1		
<b>S/total 2</b>	<b>70</b>	<b>2</b>	<b>62</b>	
<b>3.- Unités de transformation</b>				
Chef de production			1	
<b>3.1 Parc à grumes</b>				
Chef d'équipe			1	
Pointeur			1	
Conducteur cat 980			1	
Conducteur portique			1	
Scieur refendeuse			1	
Aide scieur refendeuse			1	
Manœuvre refendeuse			2	
Scieur scie électrique			1	
Aide scieur scie électrique			1	
Scieur lucas mill	1			
Aides sciens lucas mill	2			
Manœuvres scie lucas mill	2			
Tronçonneur	1			
Aide tronçonneur	1			
Classeur	1			
Marqueur	1			
Cubeur	1	1		
Aide cubeur	1	1		
Cyptogileurs	1	1		
<b>3-2 Unité de sciage</b>				
Chef de scierie			1	
Chef de scierie adjoint			1	
Sciens (scie de tête)			2	
Aides sciens (scie de tête)			2	
Sciens (scie de reprise)			2	
Aides sciens (scie de reprise)			2	
Sciens doseuses dédoubleuse)			2	
Aides sciens doseuse dédoubleuse)			2	
Sciens déligneuse			2	
Aides sciens délignieuses			2	
Ébouteurs			4	
Aides ébouteurs			4	
Agents de paquetage et cerclage			4	
Conducteur chant élévateur			1	
<b>3.3 Unité de séchage</b>				1
Chef d'équipe				1
Adjoint au Chef d'équipe				1
Contrôleur de séchoir				4
Manœuvres				5

<b>3.4 Unités de tranchage</b>					
Chef d'unité					1
Adjoint au Chef d'unité					1
Opérateur de trancheuse					1
Aide opérateur					1
Conducteur de séchoir					1
Enfourneur (entre séchoir à placages)					2
Receveurs (sortie)					2
Manœuvres pour stockage					4
Massicoteurs					2
Aide massicoteurs					2
Empileurs					4
Trieurs					2
Empaqueurs					2
Conducteur de chaudière					1
Enfonceurs de déchets					4
Conducteur concasseur					1
Conducteurs chariot élévateur					1
Affûteurs					2
<b>3.5.- Unité de menuiserie</b>					
Chef d'unité					1
Menuisiers ébénistes					10
Menuisiers charpentiers		3			
<b>3.6.- Unité d'affûtage</b>					
Chef d'unité					
Affûteurs					
<b>3.6.- Unité de maintenance</b>					
<b>3.7.1.- Magasin</b>					
Chef magasinier	1				
Aide magasinier	1				
<b>3.7.2.- Atelier mécanique</b>					
Chef de garage	1				
Mécaniciens engins lourds	1		2		
Aides mécaniciens engins lourds	1		2		
Mécaniciens véhicules légers	1		2		
Aides mécaniciens véhicules légers	1		2		
Soudeurs	2		-		
Agent pneumatique	1		1		
Tôliers	1		1		
Pompistes	2		-		
Electriciens autos	1		2		
Aides électriciens autos	1		2		
<b>S/total 3</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>56</b>	<b>23</b>	<b>34</b>
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>8</b>	<b>119</b>	<b>23</b>	<b>34</b>
<b>Total général</b>			<b>310</b>		

### Annexe 3 : Le Schéma industriel

Le schéma industriel, précédé par l'unité d'affûtage, est basé sur la première et la deuxième transformation.

Il se présente comme suit :

#### Unité d'affûtage composée de :

- 1 banc de planage
  - Marque : SCM-invincible
  - Etat d'acquisition : neuf
- 4 affûteuses
  - Marque : SCM-invincible
  - Etat d'acquisition : neuf

#### 1.- Première transformation

Elle est constituée de la récupération des coursons au chantier, d'une unité d'affûtage, d'une unité de sciage, d'une unité de récupération, d'une unité de séchage et d'une unité de tranchage.

##### 1.1.- Unité de sciage (scierie principale) composée de :

- 1 scie horizontale
  - Marque : Guillet
  - Ø de volant : 1.800 mm
  - Etat d'acquisition : neuf
- 1 scie de reprise verticale
  - Marque : Guillet
  - Ø de volant : 1.600 mm
  - Etat d'acquisition : neuf
- 1 scie dosseuse-dedoubleuse
  - Marque : Guillet
  - Ø de volant : 1.400 mm
  - Etat d'acquisition : neuf
- 1 scie déligneuse multilames
  - Marque : Socolest
  - Etat d'acquisition : neuf
- 2 ébouteuses
  - Marque : Socolest
  - Etat d'acquisition : neuf



- 2 perceuses dont
  - 1 à silo à sciures et copeaux
  - 1 broyeur des déchets
  - Etat d'acquisition : neuf

## 1.2.- Unité de récupération composée de :

### 1.2.1.- Récupération des cousons au chantier :

- 1 scie mobile
  - Marque : Lucas Mill
  - Etat d'acquisition : neuf

### 1.2.2.- unité de récupération de la scierie :

- 1 dédoubleuse
  - Marque : Guillet
  - Ø de volant : 130 et 110
  - Etat d'acquisition : neuf
- 2 déligneuses monolames
  - Marque : Socolest
  - Etat d'acquisition : neuf
- 1 scie dosseuse-dedoubleuse
  - Marque : Guillet
  - Ø de volant : 1.400 mm
  - Etat d'acquisition : neuf
- 1 ébouteuse
  - Marque : Socolest
  - Etat d'acquisition : neuf

## 1.3.- Unité de séchage composée de :

- 3 chaudières
  - Marque : Bruner Hildibrand
  - Etat d'acquisition : neuf
- 3 cellules de séchage
  - Marque : Bruner Hildibrand
  - Capacité : 200m<sup>3</sup> : cellule
  - Etat d'acquisition : neuf

## 1.4.- Unité de tranchage composée de :

- 1 trancheuse verticale
  - Dimension : 4,10m muni des griffes
  - Marque : SCM-invincible
  - Etat d'acquisition : neuf

- 1 chaudière
  - Marque : SCM-invincible
  - Etat d'acquisition : neuf

## 2.- Deuxième transformation

Elle est constituée d'une de menuiserie, d'une unité de moulurage.

### 2.1.- Menuiserie composée de :

- 1 combiné
  - Marque : SCM invincible
  - Etat d'acquisition : neuf
- 2 scies de table pour refendeur
  - Marque : SCM invincible
  - Etat d'acquisition : neuf
- 4 scies à ruban
  - Marque : SCM invincible
  - Ø : 0,900 m
  - Etat d'acquisition : neuf
- 2 scies circulaires
  - Marque : SCM invincible
  - Ø : 900 mm
  - Etat d'acquisition : neuf
- 1 toupie
  - Marque : SCM invincible
  - Etat d'acquisition : neuf
- 2 raboteuses
  - Marque : SCM invincible
  - Etat d'acquisition : neuf
- 2 ponceuses
  - Marque : SCM invincible
  - Etat d'acquisition : neuf
- 1 compresseur
  - Marque : SCM invincible
  - Etat d'acquisition : neuf

### 2.2.- Unité de moulurage composée de :

- 1 moulurière
  - Marque : SCM-invincible
  - Etat d'acquisition : neuf

Annexe 4 : Organigramme de la société Wang Sam Ressources and Trading Company Congo

